

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 4 du Commandant du Cercle de Djibouti attribuant une concession pour quinze ans au Nouveau Cimetière à M. Marciano (Amédée).

n° 4

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 mars 1951

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1951

Date du numéro
1 mai 1951

TEXTE INTÉGRAL

1° Il est attribué à M. Amedeo MarCIANO une concession pour quinze ans au Nouveau Cimetière, qui sera délimitée par les soins du Commandant du Cercle de Djibouti. 2° M. Amedece Marciano devra verser à la Caisse des menues recettes et des menues dépenses du Service local la somme de deux mille cinq cents francs. 3° Le présent acte. sera enregistré dans les délais réglementaires à la diligence de M. Amedeo Marciano.